

29 MAI 2026

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
M-T	2026	04	098

DECISION

SERVICE/DIRECTION :
DGAEM

OBJET : Convention d'occupation d'une parcelle privée de la Société Forum Kinépolis par la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10,
VU la délibération A-G2026-02-002 du 14 avril 2026 portant élection du Président de Nîmes Métropole,
VU les délibérations A-G2026-03-002 et FIN2026-03-067 du 21 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat,

CONSIDERANT la volonté de Nîmes Métropole de développer la pratique du vélo au sein de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT la décision n° MT – 2024 – 09 – 137 en date du 04 septembre 2024 par laquelle Nîmes Métropole a fait l'acquisition d'un système de vélo à assistance électrique en libre-service par le biais d'un accord cadre de la centrale d'achat du transport public (CATP),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'implanter des stations de vélos à assistance électrique en libre-service sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'implantation des stations de vélos à assistance électrique en libre-service, il a été décidé d'implanter une station sur la parcelle HY 630 située au 130 rue Michel Debré, 30 900 Nîmes appartenant à la Société Forum Kinépolis,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une convention d'occupation de cette parcelle privée pour la réalisation des travaux d'installation et d'électrification, ainsi que pour la mise en service et l'entretien de la station de Vélos en Libre-Service,

CONSIDÉRANT que cette convention autorise Nîmes Métropole, en qualité d'occupant de la parcelle privée n° HY 630, à réaliser les travaux d'installation et d'électrification de la station Vélo Libre-Service, à entretenir et à exploiter cette dernière,

OBJET : Convention d'occupation d'une parcelle privée de la Société Forum Kinépolis par la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention d'occupation de la parcelle privée cadastrée HY 630 avec la Société Forum Kinépolis, à titre gratuit, pour la réalisation des travaux d'installation et d'électrification de la station VLS ainsi que l'entretien et l'exploitation de cette dernière.

ARTICLE 2 : La convention prendra effet le 1er janvier 2026 pour une durée de 10 ans, et prendra donc fin de plein droit le 31 décembre 2035.

ARTICLE 3 : Les conséquences financières de cette décision seront traduites dans les documents de référence du Budget Annexe Transports.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, 29/04/2026

Le Président,
Vincent BOUGET



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage de la présente décision. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr